

ARRÊTÉ N°492/2015 DU 09/03/2015

Complétant l'arrêté n°1146 du 14 octobre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes prolongée à la Maison des Loisirs à Miquelon

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté n°420 du 1^{er} juin 2011 et son modificatif, le n°705 du 04 juin 2014, portant création d'une régie de recettes prolongée auprès de la Maison des Loisirs ;
- VU** l'arrêté n°1146 du 14 octobre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes prolongée à la Maison des Loisirs ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;

ARRÊTE

Article 1 : A la suite de l'article 4 de l'arrêté n°1146 du 14 octobre 2014, intervient la nouvelle disposition suivante :

« **Article 4 (bis)** : Madame Ketty ORSINY, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité annuelle correspondante au montant de celle perçue par le régisseur, calculée au prorata de la période pendant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie. »

Article 2 : L'ensemble des dispositions de l'arrêté n°1146 du 14 octobre 2014 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances Publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Président

[Signature]
Stéphane ARTANO

<p>Signature du régisseur titulaire - Madame Christine NOURRY (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)</p> <p><i>"Vu pour acceptation"</i></p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>Signature du mandataire suppléant - Madame Ketty ORSINY (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)</p> <p><i>"Vu pour acceptation"</i></p> <p><i>[Signature]</i></p>
--	---

Transmis au représentant de l'État
Le
Publié le
ACTE EXÉCUTOIRE

Destinataires :

Madame Christine NOURRY, régisseur titulaire de la régie de recettes prolongée MDL
Madame Ketty ORSINY, mandataire suppléant de la régie de recettes prolongée MDL
Direction des Finances et Logistique CT
Direction des Finances Publiques
Préfecture — Contrôle de la Légalité
Imprimerie Journal Officiel - Publication

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 09. MARS 2015.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12